



## AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité;

Suite à l'adoption de la Loi 122, l'obligation de publication de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ avec un même contractant, passé au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble des ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$.

Donné à St-Gabriel-de-Rimouski, ce 15 janvier 2019

Stéphane Forest

Directeur général et secrétaire trésorier

---

### Certificat de publication

Je soussigné, Stéphane Forest, directeur général et secrétaire trésorier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux endroits suivant :

*Centre polyvalent  
Bureau municipal*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 15 janvier 2019.

Stéphane Forest

Directeur général et secrétaire trésorier



**Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ avec un même contractant, passé au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$**

Nom	Objet	Montant
Construction Stéphane Gagnon	Travaux connexes patinoire couverte	34 472\$
Construction Jalbert et Pelletier	Fuite, rechargement, abrasif, drainage, gravier	139 103\$
Excavation Léon Chouinard	Fuite, eau potable, rue plourde	1 548 819\$
Groupe Ultima	Assurances générales	25 540\$
Honco bâtiment d'acier	Patinoire couverte et dalle	1 506 333\$
La Capitale	Assurances collectives	34 399\$
Ministre des finances	Sûreté du Québec	70 293\$
Pétroles R. Turmel inc	Diésel, mazout,	55 823\$
Plomberie Expert du BSL	Travaux connexes patinoire couverte	30 488\$
SNC Lavalin inc	Honoraires eau potable	139 637\$